

## **Le cimetière BERTHAULT / DURAND-GASSELIN / BELLAMY**



*Vue actuelle (2015)*

Le Cimetière des familles BERTHAULT / DURAND-GASSELIN / BELLAMY est privé. Il est enclavé dans le Cimetière Miséricorde, accolé au Cimetière Juif, à gauche du grand portail de la rue d'Auvours, On y entre par la rue du Bourget.

La création du Cimetière Miséricorde remonte à 1791, date à laquelle la Ville de Nantes acheta la tenue dite de « Miséricorde », sise sur la paroisse de Saint-Similien. La première inhumation y a eu lieu en 1793.

Pour agrandir le cimetière, des terrains appartenant à la famille Berthault, furent expropriés par un jugement rendu par le tribunal civil de Nantes, du 3 avril 1850. Cependant, un petit terrain entouré de murs et servant de sépulture aux membres de la famille Berthault, ne fut pas compris dans l'expropriation, bien qu'enclavé dans le nouveau cimetière de Miséricorde. Il continua d'être la propriété exclusive de la famille Berthault. Ce terrain, considéré comme une concession à perpétuité, fut soumis au règlement général des cimetières de la ville de Nantes et ne pouvait par conséquent être vendu ni concédé.

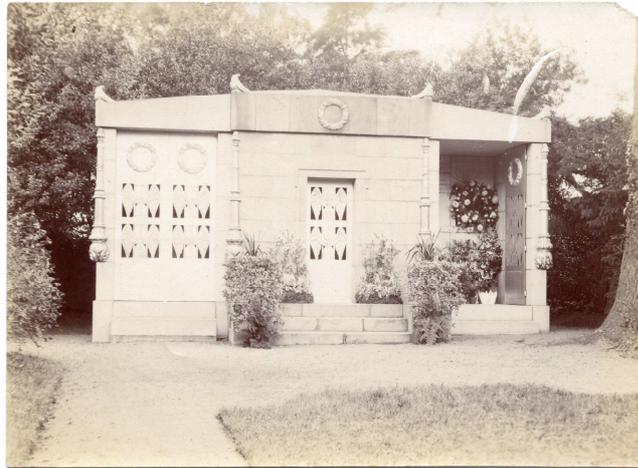
Par la suite, en raison des nombreuses alliances matrimoniales entre la famille Berthault et les familles Durand-Gasselins, Bellamy, Viguié et Keller, la concession Berthault fut élargie.

C'est, probablement, Hippolyte Louis Théophile Durand-Gasselins qui construisit la Chapelle primitive, en 1850, qui était constituée de quinze caveaux (trois en largeur et cinq en hauteur). Les

quatre cercueils des membres de la famille Berthault déjà inhumés, y furent placés après exhumation.

Le nom de Durand-Gasselin apparaît pour la première fois en 1853 au travers d'une petite fille décédée à l'âge de cinq ans

En 1919 il s'avéra qu'il n'y avait plus assez de places dans la chapelle primitive ; Hippolyte Marie Durand-Gasselin décida alors de faire construire deux ailes pour accueillir chacune huit caveaux.



Le cimetière vers les années 1930

En 1935, Jean Durand-Gasselin, responsable de la gestion du cimetière, note qu'il ne restait plus que six emplacements et qu'il aurait été bon d'envisager l'avenir soit par des exhumations et des réductions de corps, soit par la construction de nouveaux caveaux familiaux ou de tombes individuelles. Après consultation, les familles descendant des ancêtres Berthault - Durand-Gasselin établirent, devant notaire, le 2 septembre 1941, un règlement qui définissait les modalités d'occupation du cimetière.

Il fut établi qu'il ne serait toléré aucune nouvelle exhumation, ni aucun regroupement dans le monument central. De même, les inhumations à même la terre ou les tombes individuelles y seraient interdites. Par contre, des monuments particuliers pourraient être construits sur le terrain par les familles qui le désireraient. Ils seraient dans ce cas construits, en pierre dure et en ciment, aux frais exclusifs des familles.

C'est ainsi que furent réalisés huit caveaux, quatre grands, de neuf places chacun, à gauche : (familles Viguié, Keller, Bellamy, Henri Durand-Gasselin, Hippolyte Durand-Gasselin) et trois grands de neuf places (familles Kirschleger, Samuel Durand-Gasselin, Robert Durand-Gasselin) et un petit de trois places (famille Jean Durand-Gasselin) à droite. Ultérieurement furent construits deux autres petits tombeaux sur la droite toujours, pour les familles Löchen et Ranson.

Henri Durand-Gasselin sera le gestionnaire de la concession familiale de 1940 à 1955 ; Victoire Friezé prendra sa suite jusqu'en 1997. Puis, Olivier Roelly et Luc Viguié jusqu'en 2010. Actuellement Luc Viguié et Bernard Kirschleger en assurent la gestion.

Bernard Kirschleger